# DEMANDER SA RETRAITE

**9 mois avant le départ au plus tard**

**En ligne**
Simultanément :
Radiation des cadres + pension + retraite additionnelle

Si cotisation à 1 seul régime (pensions civiles et militaires de retraite)
→ Site ENSAP

Si cotisation à plusieurs régimes
→ Site Info Retraite

**1. Radiation des cadres**

Une fois la demande finalisée (6e étape)

SRE adresse un courriel de confirmation sur votre adresse électronique

Imprimer la demande de radiation des cadres

Dater et signer par l'agent et le supérieur hiérarchique

Envoyer à :
RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER
Division des Affaires Médicales, des Retraites et de l'Action Sociale (DAMERAS)
Bureau des retraites
ce.recdameras@ac-montpellier.fr

DAMERAS envoie l'arrêté de radiation des cadres

**2. Pension + retraite additionnelle**

Automatique à l'issue de la saisie en ligne

Suivi de l'avancement du dossier sur le site ENSAP
ou **02 40 08 87 65**

**Retraite pour invalidité**

Courrier
DAMERAS

RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER
Division des Affaires Médicales, des Retraites et de l'Action Sociale (DAMERAS)
ce.recdameras@ac-montpellier.fr
claire.farion@ac-montpellier.fr

**9 mois avant la limite d'âge**

**Limite d'âge et prolongation d'activité**

Courrier
DAMERAS
Sous couvert du supérieur hiérarchique

Avis favorable ou défavorable

RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER
Division des Affaires Médicales, des Retraites et de l'Action Sociale (DAMERAS)
Bureau des retraites

**Instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles**

Pour conserver le bénéfice de la limite d'âge des instituteurs
et
**éviter une décote**

Courrier
IEN et DASEN
+
ENSAP

Informations SRE **02 40 08 87 65**